Avec l'exécution des premiers marchés subséquents de l'accord-cadre SGBm préparé par l'Abes, l'informatisation des bibliothèques universitaires connaît un virage majeur. Devant l'offre de progiciels, les BU peuvent légitimement hésiter. Voici une analyse de l'évolution de ce marché, qui sera utile à tous ceux qui mènent une réflexion sur la conduite des projets de réinformatisation.

Les mutations du marché des SGB *et les questions qu'elles soulèvent*

C'est à partir de la fin des années 1980 que les universités françaises se sont engagées dans un premier cycle d'équipement en SIGB de leurs bibliothèques[1]. Très nombreux, les différents projets sont lancés dans un contexte favorable. La majorité des offres est portée par des sociétés anglo-saxonnes ayant créé des filiales françaises (voir pages 8 et 9) Au début du XXIe siècle, les grandes bibliothèques françaises sont largement équipées, mais les projets de réinformatisation restent peu nombreux. Le marché connaît alors une forte baisse entre 2000 et 2002, puis une légère remontée jusqu'en 2007, suivie d'une baisse ininterrompue[2]. Pour les fournisseurs de SGB, les temps sont moins souriants. Le marché du rééquipement étant bien moins lucratif que celui de l'équipement initial, sont opérés des rapprochements et fusions entre sociétés, ou bien, supprimant leurs filiales françaises, une gestion depuis le pays d'origine est mise en place.

Dans un contexte où le secteur des bibliothèques universitaires pouvait paraître mineur, l'accord-cadre préparé par l'Abes a relancé l'intérêt des fournisseurs.

LES BU, UN SECTEUR RELATIVEMENT MARGINAL ?

Depuis 2000, le marché des BU représente entre 4 et 6 % du volume des ventes, le volume brut étant passé de 150 ventes de produits en 2000 à moins de 70 en 2017. Le secteur des BU n'est donc plus jugé essentiel par de nombreux fournisseurs, les difficultés financières des universités alimentant chez eux un certain désintérêt. Pour les sociétés anglo-saxonnes, une grande partie des prestations d'assistance au déploiement est réalisée à distance. De leur côté, les éditeurs français, souvent rebutés par l'ampleur des développements à réaliser pour prendre en compte les spécificités des BU (gestion des ressources numériques, articulation avec les outils de l'Abes…), répondent rarement aux demandes des BU. Des conditions qui laissent craindre des consultations décevantes, tant du point de vue du nombre que de la qualité des offres, mais aussi des difficultés pratiques lors du déploiement des outils. Dans ce contexte, l'un des grands avantages de l'accord-cadre préparé par l'Abes a été de susciter l'intérêt des fournisseurs. Le regroupement des établissements et l'espérance de meilleures dotations ont en effet créé une forte mobilisation des entreprises, malgré une procédure de consultation qui leur imposait un investissement sans équivalent pour des projets de ce type.

D'un point de vue financier, la démarche engagée – achat groupé d'une solution couvrant un large périmètre fonctionnel – permet d'obtenir des prix unitaires plus bas pour les licences ou les abonnements comme pour les journées d'intervention ou de formation. En revanche, si cette démarche garantit la conformité aux exigences fonctionnelles et techniques exprimées, elle ne garantit pas de baisse significative du montant des opérations, celui-ci incluant les prestations nécessaires au déploiement de la solution.

De 2012 à 2014, un gros travail a été réalisé par les établissements et l'Abes afin de formuler l'ensemble des exigences fonctionnelles puis, d'avril 2015 à octobre 2016, afin de valider la conformité des solutions. Ainsi les universités sont assurées, lorsqu'elles passent un marché subséquent avec les titulaires de l'accord-cadre, de retenir un produit conforme à leurs attentes.

On peut cependant regretter que la forme de cette consultation ait avantagé considérablement les entreprises aptes à mobiliser d'importantes équipes informatiques. L'accord-cadre SGBm pourrait ainsi contribuer à la concentration du marché, un reproche formulé couramment aux acheteurs publics.

La définition du projet numérique. Cette démarche met l'accent sur le choix des outils. Or, comme dans tout projet numérique, il importe de mesurer au

[1] En 1991, la Sous-direction des bibliothèques rédigeait u*ne méthode d'informatisation de la fonction documentaire,* qui mettait l'accent sur la nécessité d'un projet structuré avant tout choix du logiciel

[2] Entre 2000 et 2018, le marché baisse de 19 % en euros courants, soit une chute de 35 % en euros constants.

préalable la pertinence de l'outil par rapport au service pour lequel il est déployé et, pour cela, définir les priorités et hiérarchiser les attentes fonctionnelles et techniques, ainsi que les mesures d'accompagnement et organisationnelles. En pratique, ce travail conduit **à affiner le projet d'établissement et à l'inscrire dans un cadre précis d'objectifs de service.** Dans le cas du projet SGBm, certains établissements pourraient être tentés de choisir l'une des solutions en renvoyant à plus tard la définition du projet numérique – ce qui risque de réduire les bénéfices attendus. Les établissements ont donc intérêt à conduire de véritables études de définition en préalable de la passation d'un marché subséquent, même si le choix des outils est déjà engagé.

Solutions en mode SaaS. Un point de vigilance spécifique concerne les solutions en mode SaaS, car les exigences du nouveau RGPD sont très lourdes dès lors que le titulaire héberge des données. Par ailleurs, comment suivront-elles les évolutions du SI d'une université qui a fait des choix différents du plus grand nombre ? Les solutions en mode SaaS, surtout si elles couvrent un large périmètre fonctionnel et même si elles sont, en principe, « ouvertes », pourraient conduire à une uniformisation des projets – ce qui serait contraire à la logique d'autonomie grandissante des universités.

QUEL IMPACT DU PROJET SGBm SUR LE MARCHÉ ? EXERCICE DE PROSPECTIVE

L'accord-cadre multi-attributaire a abouti à la sélection de quatre sociétés : Ex Libris, OCLC, Decalog et le groupement Linagora-BibLibre. En tant que titulaire des premiers marchés subséquents, Ex Libris est en mesure d'amortir les investissements engagés et proposer des conditions plus avantageuses pour les nouvelles consultations. Cette entreprise est donc en mesure de se voir attribuer un grand nombre de marchés, et le rapport de force, avantageux pour les établissements, établi par la passation de l'accord-cadre, se renverserait : un fournisseur pourrait se montrer moins enclin à réaliser de nouveaux développements à la demande de tel ou tel de ses clients. La participation à un club utilisateurs dans lequel chacun s'investira semble une condition nécessaire au maintien d'un rapport de force plus avantageux pour les universités.

Les autres attributaires de l'accord-cadre sont désormais porteurs d'offres plus crédibles aux yeux des établissements. Les récents succès de Decalog[3] illustrent les avantages que chacun peut tirer de l'accord-cadre.

L'apparition d'une nouvelle famille de solutions *open source* pourrait changer la donne. Deux projets illustrent cette éventualité :

• le projet RERO ILS : conduit par le réseau suisse RERO, ce projet a pour but de créer un SGB basé sur Invenio 3 mis au point par le CERN. Il s'agit d'une alternative au projet SLSP (Swiss Library Service Platform) dont la réalisation s'appuiera sur l'offre d'Ex Libris (Alma, Primo)[4] ;

• le projet *open source* Folio (*Future of Libraries is Open*) : lancé en juin 2016 pour de premières livraisons en 2018, il est financé notamment par Ebsco et supporté par une large communauté. Ses mots d'ordre : innovation par la collaboration et évolutivité. Ainsi, après la baisse des coûts des matériels, celle des progiciels se poursuit et il est désormais possible d'espérer des réalisations plus pérennes et évolutives que celles des éditeurs traditionnels. Avec de telles solutions, la création de valeur se déplace, d'une part, vers les données (l'implication d'Ebsco dans le projet Folio n'est probablement pas le fruit du hasard) et, d'autre part, vers les services. À cette aune, l'accord-cadre SGBm peut sembler s'inscrire dans une approche datée, reflet des projets conduits ces dernières années.

***Twelve Asian acrobats performing,* Calvert Litho Co., *c.* 1890.**

Source : Library of Congress Prints and Photographs Division

Dans un récent article[5], deux directeurs de BU américaines appellent les établissements à s'engager dans des coopérations ayant un impact direct sur la réussite des études et la réduction du pourcentage d'étudiants abandonnant leurs études. Ils citent de nombreux projets, dont certains en rapport avec l'accessibilité numérique, l'*open access*, la mise en valeur des contenus originaux produits par l'établissement, l'archivage et la gestion des données de recherche… Les auteurs considèrent que les universités doivent s'engager dans de nouveaux modèles de collaboration, plus exigeants et plus forts, plaçant l'innovation au cœur des projets pour remplir leur mission de base : la réussite des étudiants. L'accord-cadre SGBm marque peut-être un terme à un cycle de mutualisation et donne le signal de lancement de nouveaux projets complémentaires, en synergie avec lui. ■

Voir l'enquête Tosca page suivante

→

[3] INIST, CNAM, École supérieure du pofessorat et de l'éducation-Lille, BNU de Strasbourg, Université de Haute-Alsace.

[4] **tinyurl.com/annonceexlibris**

[5] Xan Arch and Isaac Gilman, (2017) «Innovating for Impact: The Next Evolution of Library Consortia», *Collaborative Librarianship,* Vol.9-4,